



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

membres des congrégations et collectivités religieuses

Question écrite n° 100577

Texte de la question

M. Lionel Tardy interroge Mme la ministre des affaires sociales et de la santé sur l'article 56 de la loi de financement de la sécurité sociale pour 2016 relative à la revalorisation du montant de la pension de retraite du régime des cultes. Cet article prévoyait la remise d'un rapport au Parlement avant le 1er juillet 2016 sur les conditions de la revalorisation du montant de la pension de retraite du régime des cultes. Ce rapport semble ne pas avoir été remis dans les temps. Il souhaite donc connaître la date à laquelle il sera transmis, étant donné l'importance du sujet pour les personnels cultuels concernés.

Données clés

Auteur : [M. Lionel Tardy](#)

Circonscription : Haute-Savoie (2^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 100577

Rubrique : Cultes

Ministère interrogé : Affaires sociales et santé

Ministère attributaire : Solidarités et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [15 novembre 2016](#), page 9306

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)